



L'an deux mille vingt-cinq et le quatre décembre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-huit novembre deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

|                      |    |                          |    |
|----------------------|----|--------------------------|----|
| En exercice :        | 55 |                          |    |
| Présents :           | 31 | Suffrages exprimés :     | 47 |
| Absents :            | 24 | - dont POUR :            | 47 |
| Absents AVEC pouvoir | 16 | - dont CONTRE :          | 0  |
| Absents SANS pouvoir | 8  | Nombre d'abstention(s) : | 0  |

**Étaient présents : M. DAUDET Gérard - Président**

Mme AMOROS Elisabeth  
Mme ARAGONES Claire  
Mme AUDIBERT Danielle  
M. BATOUX Philippe  
Mme BLANCHET Fabienne  
M. BOREL Félix  
M. CARLIER Roland  
Mme CATALANO-LLODES Gaétane  
M. COURTECUISSÉ Patrick  
Mme CRESP Delphine  
Mme DAUPHIN Mathilde

M. DECHER Martine  
M. DERRIVE Eric  
M. GERAULT Jean-Pierre  
Mme GIRARD Nicole  
Mme GREGOIRE Sylvie  
M. JUSTINESY Gérard  
Mme MILESI Véronique  
M. MOUNIER Christian  
Mme NALLET Christine  
M. NOUVEAU Michel  
Mme PALACIO Céline

M. PETTAVINO Jean-Pierre  
M. PEYRARD Jean-Pierre  
Mme PONTET Annie  
M. RIVET Jean-Philippe  
M. ROUSSET André  
M. SILVESTRE Claude  
M. SINTES Patrick  
Mme STELLA Aurore

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme ANGELETTI Frédérique  
Mme BASSANELLI Magali  
M. BOURSE Etienne  
Mme BUCHACA Sophie  
Mme CLEMENT Marie-Hélène  
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse  
Mme JEAN Amélie  
M. JUNIK Pascal  
M. KITAEFF Richard  
M. LE FAOU Michel  
M. LIBERATO Fabrice  
M. MASSIP Frédéric  
Mme PAIGNON Laurence  
Mme PIERI Julia  
Mme ROUX Isabelle  
M. SEBBAH Didier

ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie  
ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth  
ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie  
ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe  
ayant donné pouvoir à Mme BLANCHET Fabienne  
ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre  
ayant donné pouvoir à M. PETTAVINO Jean-pierre  
ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine  
ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard  
ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole  
ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe  
ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre  
ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric  
ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland  
ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine  
ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André

**Absents excusés :**

M. ATTARD Alain  
Mme FAURE Cécile  
Mme MACK Marie-Thérèse  
Mme MARIANI-RENOUX Séverine  
Mme MONFRIN Marie-Josée  
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse  
M. VOURET Eric

**Absents non-excusés :**

M. SELLES Jean-Michel

**Secrétaire de séance :**

Mme AMOROS Elisabeth



N° 2025-215

**EAU & ASSAINISSEMENT - Tarif des branchements eau potable  
& assainissement collectif de la commune de Vaugines**

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu la délibération du conseil municipal de Vaugines n°41-2017 en date du 15 septembre 2017 relative aux tarifs de branchements eau et assainissement ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n°2024-197 en date du 11 décembre 2024 portant approbation de la convention de délégation de compétences eau potable et assainissement collectif ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire en date du 24 novembre 2025.*

La communauté d’agglomération exerce la compétence relative à l’eau et l’assainissement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Parmi les différents modes de gestion existants sur le territoire communautaire, la commune de Vaugines et l’Agglomération ont signé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, une convention de délégation de compétence pour l’eau potable et l’assainissement collectif.

Dans le cadre de la délégation de compétence, LMV conserve la détermination des tarifs relatifs aux services.

Ainsi, les tarifs des branchements eau potable et assainissement n’ont pas évolué depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2017.

Il est donc proposé au conseil communautaire de valider les tarifs suivants :

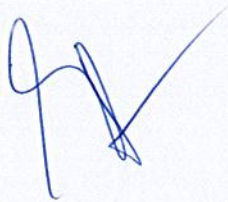
- Branchement eau potable jusqu’à 5 mètres linéaires : 3 000 € TTC ;
- Mètre linéaire supplémentaire : 120 € TTC ;
- Branchement assainissement jusqu’à 3 mètres linéaires : 2 200 € TTC ;
- Mètre linéaire supplémentaire : 130 € TTC.

**Le Conseil Communautaire,  
Où le rapport ci-dessus,  
Délibère, et  
A l’unanimité des suffrages exprimés,**

- **VALIDE** les tarifs suivants :
  - Branchement eau potable jusqu’à 5 mètres linéaires : 3 000 € TTC ;
  - Mètre linéaire supplémentaire : 120 € TTC ;

- Branchement assainissement jusqu’à 3 mètres linéaires : 2 200 € TTC ;
- Mètre linéaire supplémentaire : 130 € TTC.

La Secrétaire de séance,  
Elisabeth AMOROS



Cavaillon, le 5 décembre 2025

Le Président,  
Gérard DAUDET



